

Besançon, le 19 avril 2018

**Le Député de la 2<sup>e</sup> circonscription du Doubs**

A

**Ligue de Défense des Conducteurs**

**23 avenue Jean Moulin**

**75014 Paris**

Permanence du député  
Éric Alauzet

59, rue de Belfort  
25000 Besançon

Tél  
09 67 23 39 91

courriel  
depute@alauzet.net

Affaire suivie par  
Arnaud FRIEDMANN  
AF/EA 041806

Madame, Monsieur,

La ligue de défense des conducteurs m'a transmis le 30 mars dernier un message qui listait vos points de désaccord avec le projet d'abaissement de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h sur le réseau secondaire, ainsi que la liste des 222 électeurs de ma circonscription qui partagent votre position.

Vous vous dites 'en colère' face à une mesure que vous considérez comme 'inutilement répressive, contre-productive et infantilisante'.

Vous trouverez ci-après les éléments de réponse que je souhaite vous apporter : je vous remercie de les transmettre à ceux de mes électeurs dont vous vous êtes fait le porte-parole.

Les usagers de la route font effectivement l'objet de contraintes croissantes de circulation et il est tout à fait compréhensible qu'elles suscitent des désagréments.

C'est une constante, les usagers de la route ont toujours contesté avec véhémence les mesures de sécurité, qui sont effectivement croissantes et dont je ne conteste pas qu'elles suscitent des désagréments.

Ma colère à moi est plutôt le résultat des drames par milliers, des vies stoppées net, des familles et des couples brisés. Ce que j'ai eu de plus difficile à affronter dans mon parcours d'étudiant en médecine, c'était la confrontation avec des personnes handicapées à vie suite à des accidents de la circulation. Combien de tétraplégiques ou incontinents sont devenus totalement dépendants d'une tierce personne, et ont vu progressivement

leurs amis et conjoints s'éloigner d'eux jusqu'à finir dans l'isolement ? Il ne s'agit pas là d'un discours 'infantilisant' ou anxiogène, c'est la triste et terrible réalité de la circulation routière.

On ne peut ignorer la réalité des 500 000 morts sur la route en cinquante ans, ni les blessés encore plus nombreux qui ont eu leur vie bouleversée à cause des séquelles d'accidents ; tout comme on ne peut remettre en cause le nombre de vies et de handicaps épargnés par les mesures prises successivement depuis les années 70 comme les premières limitations de vitesse en 1973, l'obligation du port du casque pour les deux roues motorisées, ou la ceinture de sécurité à l'avant des voitures contre laquelle les Français se sont insurgés pendant pas moins de trois ans.

Bien entendu, nous devons éviter les faux débats et les débats partiels. Il est incontestable que l'état du réseau routier et la fiabilité de nos véhicules ont compté dans cette évolution positive. Pour autant, la lutte contre la vitesse, la distraction (téléphone au volant), l'alcool et les stupéfiants reste centrale : elle orientera la charpente des prochaines dispositions. Isolés ou associés, ces éléments représentent 92% des causes d'accidents. On ne peut pas l'admettre. Et même quand la vitesse n'est pas en cause dans le déclenchement de l'accident, elle en aggrave les conséquences.

Bien entendu, les conducteurs respectueux sont pénalisés par ceux qui ne respectent pas les règles. Cette situation du plus grand nombre qui « paie » pour une minorité irresponsable est hélas fréquente.

La prévention, la responsabilisation des comportements par l'information, la création de structures de formation pour tous et à tous les âges, y compris avec l'Éducation Nationale, sont évidemment très utiles. Mais elles ne suffiront pas, et nous avons encore de grosses marges de progrès si on observe les pays voisins.

Je peux parfaitement comprendre vos agacements et vos frustrations – je peux aussi en éprouver comme automobiliste - mais il me semble nécessaire que chacun d'entre nous fasse un effort pour mettre les différentes questions et problèmes en perspective pour les relativiser.

Il est important pour conclure de bien préciser que l'abaissement de la vitesse fera l'objet d'une évaluation quant à son efficacité après deux années (1<sup>er</sup> juillet 2018 - 1<sup>er</sup> juillet 2020). Sur ce sujet comme sur d'autres, je serai pour ma part très attentif et vigilant sur l'évaluation des politiques mises en œuvre. Les positions des uns et des autres doivent pouvoir évoluer à l'épreuve des faits.

Je reste bien entendu à votre écoute, ouvert au dialogue et vous assure de mon dévouement. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Eric Alauzet

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that starts at the top right, curves down and left, then loops back up and right, ending with a short horizontal stroke to the right.